

Rapport N° 52 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 52, intitulée: «Flâner à Saint-Gervais».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 15 janvier 2002)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 52 au Conseil administratif avec la recommandation d'intervenir rapidement afin de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes.

Par ailleurs, le Conseil municipal souhaite un listage de tous les objets concernant le quartier et qui n'auraient pas encore été mis en œuvre.